



CICR

LES DÉFIS HUMANITAIRES 2023

COLOMBIE



L'importance de l'action humanitaire

On me demande régulièrement, indépendamment du pays concerné, comment il est possible de rester neutre face à la souffrance des victimes de conflits armés.

Cela n'est pas facile. Tout travailleur humanitaire, lorsqu'il doit prendre des décisions qui auront une incidence sur la vie des victimes, est régulièrement confronté à la difficulté de trouver un équilibre entre les effets positifs et négatifs qu'entraînera son choix.

Ce qui est sûr, c'est que pour nous, la neutralité n'est pas seulement une position morale. C'est une position humanitaire, une position pragmatique qui nous permet de dialoguer avec tous les porteurs d'armes et d'avoir accès aux communautés dans les régions les plus touchées. La neutralité nous interdit de prendre parti dans les conflits armés, mais c'est elle qui nous permet d'agir en faveur des victimes et de traverser les lignes de front pour apporter une aide humanitaire qui peut sauver des vies.

Depuis plus de 50 ans, notre neutralité, notre impartialité et notre indépendance nous permettent d'accomplir notre mission humanitaire dans les régions les plus touchées par les conflits armés en Colombie.

Ainsi, l'année dernière nous avons pu fournir de l'eau et des vivres à plus de 74 000 personnes confinées ou déplacées. Nous avons obtenu les garanties nécessaires pour que nos équipes de santé puissent, malgré les conflits, prodiguer des soins à 382 personnes blessées ou malades et à 1 170 victimes de violences sexuelles. Nous avons pu récupérer les dépouilles de 39 personnes portées disparues afin que leurs familles puissent les enterrer dans la dignité. Nous avons en outre participé à la libération de 63 personnes qui se trouvaient aux mains de groupes armés, nous avons visité des personnes privées de liberté dans 11 prisons du pays.

Par ailleurs, nos principes nous ouvrent un espace de discussion au niveau mondial, dans lequel nous encourageons les États à adhérer aux instruments internationaux de droit international humanitaire (DIH). La neutralité n'impose pas au CICR de garder le silence ; elle crée au contraire les espaces permettant de dialoguer avec les responsables directs de violations présumées des règles humanitaires.

Ces dialogues sont bilatéraux et confidentiels. Le CICR présente certaines allégations et, le cas échéant, demande aux parties d'en assumer la responsabilité. Ce n'est pas parce que le CICR ne publie pas ses démarches sur les réseaux sociaux qu'il ne les effectue pas. La confidentialité n'est par ailleurs pas synonyme de complaisance ; nous privilégions les discussions en face à face avec les personnes qui prennent des décisions au milieu des affrontements armés. En outre, le CICR se sert de la communication publique pour soutenir son action multilatérale, expliquer sa manière d'agir et favoriser la sensibilisation au DIH et aux autres règles humanitaires.

Le fait d'adopter une position neutre ne résout pas, à lui seul, les problèmes humanitaires, mais il crée un cadre logique et cohérent pour tout ce que fait et dit le CICR. Et la cohérence est indispensable au renforcement de la confiance.

Sur la base des rapports de nos équipes sur le terrain en 2022, nous pouvons affirmer que la situation humanitaire résultant des sept conflits armés non internationaux qui font rage en Colombie continue de se dégrader dans différentes régions. Nous avons constaté une augmentation du nombre de victimes d'engins explosifs, ainsi que des attaques de porteurs d'armes contre les services de santé. Par ailleurs, nous continuons de recenser des centaines de cas de personnes portées disparues en raison des conflits armés et de venir en aide à des dizaines de milliers de personnes confinées ou déplacées.

C'est pour cela que nous saluons la politique de « paix totale » adoptée par le gouvernement et tous les efforts visant à atténuer les conséquences humanitaires des conflits armés, et que nous insistons sur l'importance de préserver l'action humanitaire et de respecter la manière dont elle est menée pour venir en aide aux victimes.

Les organisations humanitaires impartiales doivent appliquer des normes qui se fondent sur le respect constant des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et assurer de manière stricte la sécurité de toutes les personnes concernées.

Rappelons également que les règles humanitaires comme le DIH sont une exigence de base. Elles sont le fruit d'accords minimaux et fondamentaux auxquels nous sommes arrivés, en tant qu'êtres humains, pour protéger ceux qui ne participent pas ou plus aux hostilités. Elles ne sont pas un élément optionnel pour les parties au conflit.

Les parties à un conflit armé peuvent accorder davantage de protection que celle prévue par le DIH, mais pas moins. Elles peuvent également conclure entre elles des accords bilatéraux visant à garantir une protection plus large.

Pour conclure, chaque fois qu'on me demande comment il est possible de rester neutre dans les conflits armés, ma réponse est la même : pour être du côté des victimes.



Lorenzo Caraffi
Chef de la délégation du CICR en Colombie

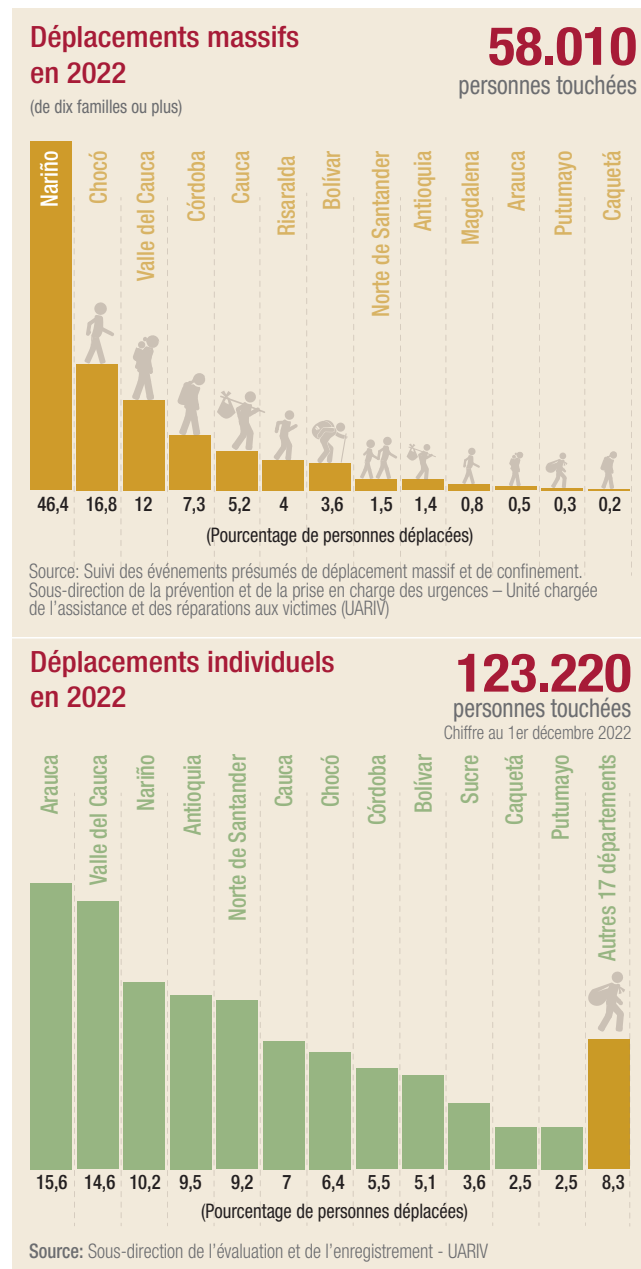


“ Nous insistons sur l'importance de préserver l'action humanitaire et de respecter la manière dont elle est menée pour venir en aide aux victimes. ”

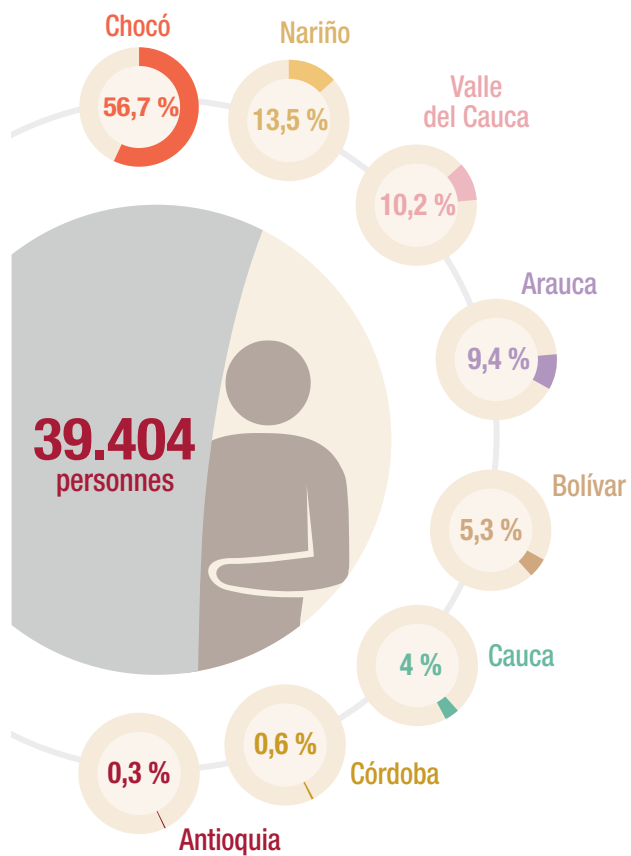
Une population civile en proie à la peur et au désespoir

En Colombie, les conflits armés et la violence continuent d'avoir des conséquences tragiques sur la population civile: personnes blessées, décédées ou disparues, familles dispersées, communautés confinées et déplacées, enfants et adolescents associés aux porteurs d'armes, souffrances psychologiques, peur, angoisse et incertitude permanente. Dans différentes régions du pays, la population est en proie à une souffrance indescriptible, encore intensifiée lorsque les acteurs armés violent les règles de DIH et les principes humanitaires.

En 2022, nos équipes sur le terrain ont recensé 400 violations présumées du DIH et d'autres règles humanitaires*, dont plus de la moitié étaient liées aux comportements suivants: homicides, menaces, violences sexuelles, utilisation d'engins explosifs entraînant des effets indiscriminés, recrutement d'enfants et d'adolescents et participation de ceux-ci aux hostilités, privations de liberté arbitraires, et traitements cruels, inhumains ou dégradants.



Confinements en 2022



Source: Suivi des événements présumés de déplacement massif et de confinement. Sous-direction de la prévention et de la prise en charge des urgences – UARIV

Des faits liés à la conduite des hostilités nous ont en outre été signalés, notamment le non-respect par les parties au conflit de leur obligation de prendre des précautions pour protéger la population et les biens de caractère civil contre les effets des hostilités.

La présence d'acteurs armés à proximité des villages et l'utilisation de biens de caractère civil à des fins militaires ont accentué la pression sur les habitants, qui craignent de se retrouver pris dans des tirs croisés ou que leurs espaces communautaires deviennent des objectifs militaires.

D'autres difficultés sont venues s'ajouter à cette situation complexe. L'année dernière, nous avons en effet recensé 515 victimes d'engins explosifs. Ce chiffre, le plus élevé depuis six ans, confirme la tendance observée depuis 2018: la problématique s'aggrave année après année, et avec elle l'ampleur de la tragédie humanitaire.

*Ce chiffre ne reflète pas la situation dans l'ensemble du pays, mais uniquement les cas dont le CICR a eu directement connaissance dans le cadre de son travail humanitaire. Il ne permet pas non plus d'analyser les variations (augmentation ou diminution) d'une année à une autre, dans la mesure où différentes variables peuvent influencer sur la collecte des données.

En 2022, nous avons documenté 348 cas de disparitions en lien avec les conflits armés et la violence qui se sont produits après la signature de l'accord de paix, dont 209 ont eu lieu l'année dernière. Ces données ne rendent pas compte du nombre total de cas enregistrés dans l'ensemble du pays, mais elles démontrent clairement qu'en Colombie, ce phénomène n'appartient pas au passé.

Par ailleurs, selon les chiffres officiels, au moins 123 000 personnes ont été touchées par des déplacements individuels et 58 000 personnes par des déplacements massifs en 2022. Toutes ont dû fuir leur foyer pour rester en vie.

En outre, 39 000 personnes ont été confinées en raison de l'intensification des affrontements armés et de la présence d'engins explosifs sur leur territoire. Parmi ces personnes, 64 % étaient des autochtones et 27 % étaient d'ascendance africaine.

L'analyse de ces informations d'un point de vue territorial montre que la dynamique du confinement et du déplacement est demeurée stable dans certaines zones, tandis qu'elle a considérablement changé dans d'autres zones. Dans le premier cas de figure, on peut citer le Nariño et le Chocó, les deux départements les plus touchés, respectivement, par les déplacements massifs et les confinements ces quatre dernières années.

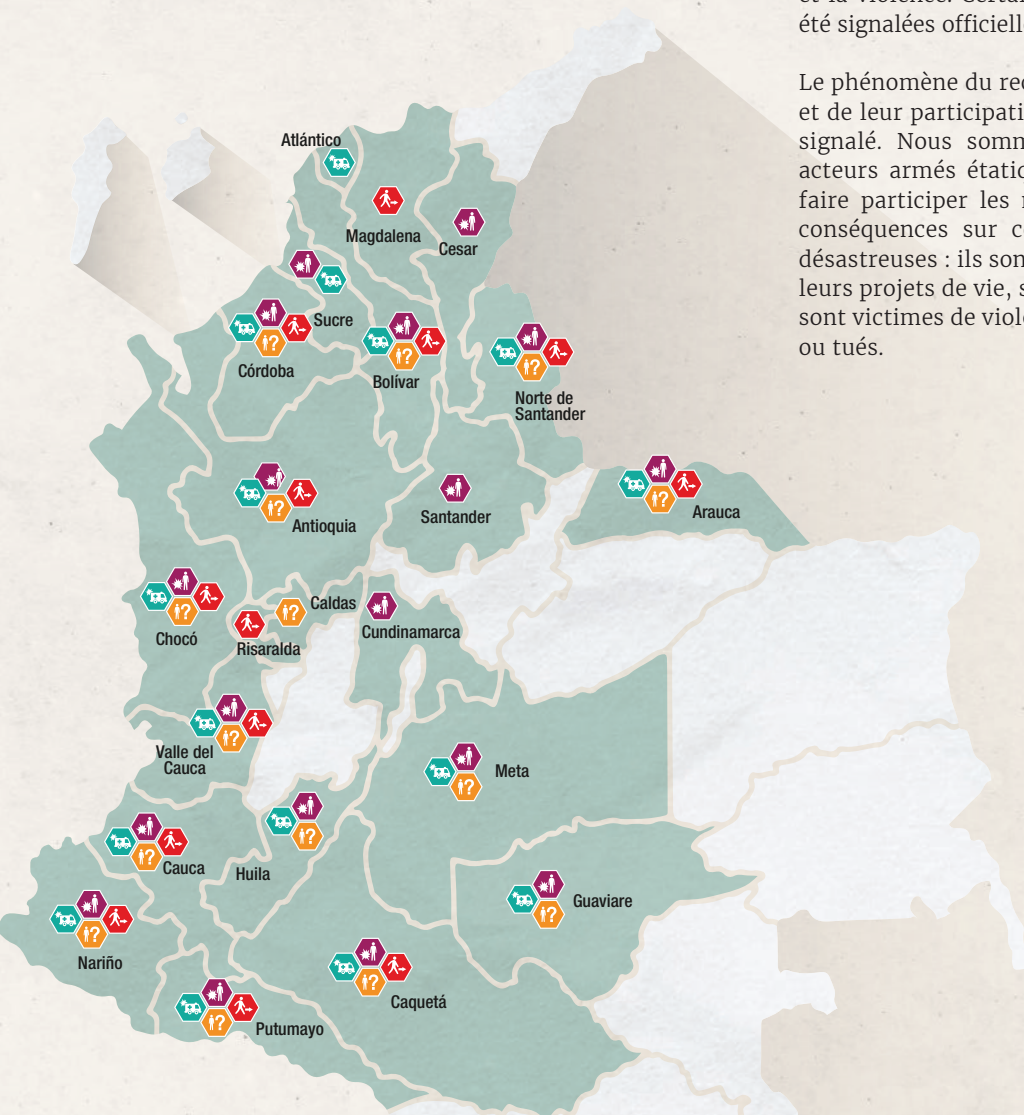
Un exemple de région ayant connu des changements considérables est le département d'Arauca. En effet, dans ce département, le nombre de confinements a décuplé par rapport à 2021 et le nombre de personnes touchées par un déplacement individuel est passé de 763 en 2021 à plus de 19 000 en 2022.

Les attaques contre les services de santé se sont également poursuivies l'année dernière ; les assassinats de personnels de santé et de patients, menaces, violences sexuelles, extorsions, blocages d'ambulances, ont été particulièrement graves dans les zones les plus touchées par les conflits armés et la violence. Certaines de ces attaques n'ont même pas été signalées officiellement, par peur de représailles.

Le phénomène du recrutement d'enfants et d'adolescents et de leur participation aux hostilités doit également être signalé. Nous sommes préoccupés par le fait que les acteurs armés étatiques et non étatiques continuent de faire participer les mineurs aux conflits armés, car les conséquences sur ces enfants et ces adolescents sont désastreuses : ils sont séparés de leur famille, renoncent à leurs projets de vie, souffrent de troubles psychologiques, sont victimes de violences sexuelles, sont blessés, mutilés ou tués.

L'absence d'environnement sûr, d'opportunités, d'accès à l'éducation, ainsi que le renforcement du contrôle social et de la présence de porteurs d'armes à proximité des lieux habités rendent les mineurs plus vulnérables à ce type de risques.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la violence sexuelle qui demeure malheureusement présente dans le contexte des conflits armés. Ces actes de violence sont souvent utilisés par les porteurs d'armes comme une forme de représailles, pour provoquer la peur ou pour affermir leur pouvoir et détruire le tissu social des communautés. La violence sexuelle revêt différentes formes, comme le viol, le harcèlement sexuel ou la nudité forcée, et a des conséquences dévastatrices sur les victimes, leur famille et leur communauté.



Conséquences humanitaires en 2022



Cependant, la majorité des victimes de violences sexuelles ne signalent pas les abus qu'elles ont subis, parce qu'elles ont peur d'une nouvelle agression ou ressentent de la culpabilité ou de la honte. Ces obstacles les empêchent de s'adresser au système étatique de prise en charge dans le délai prévu de 72 heures après leur agression, même si leur vie est en danger et qu'il s'agit d'une urgence médicale.

Tous ces éléments illustrent la complexité du contexte actuel, où la dynamique des conflits armés peut varier considérablement d'une région à une autre, de même que le comportement des porteurs d'armes et l'ampleur des conséquences humanitaires.

En 2022, les conflits territoriaux se sont intensifiés dans plusieurs régions du pays, aggravant les problèmes existants et augmentant les risques pour la population civile. En effet, les communautés ont dû faire face non seulement aux conséquences directes des affrontements (confinement, déplacements massifs, présence d'engins explosifs, destruction de biens de caractère civil, entre autres), mais également à la pression de la part des acteurs armés qui, dans de nombreux cas, ont accusé les habitants d'appartenir ou d'apporter un soutien à une partie ou à une autre au seul motif qu'ils habitaient à cet endroit et se trouvaient au milieu des affrontements armés.

D'autres régions ont en revanche connu une baisse des affrontements entre l'État colombien et les groupes armés pendant quelques mois en fin d'année, ce qui a atténué les conséquences directes des hostilités et relâché la pression sur la population. La situation y est cependant restée compliquée pour les communautés, puisque les porteurs d'armes ont parfois maintenu leur contrôle social et que les

conséquences humanitaires qui peuvent en résulter, telles que menaces, violations et autres types d'abus, ont perduré.

Selon notre classification juridique actuelle, fondée sur les critères fixés par le DIH, il existe en Colombie sept conflits armés non internationaux. Trois d'entre eux opposent l'État colombien et les groupes armés suivants: l'Armée de libération nationale (ELN), le group d'Autodéfense Gaïtanistes de la Colombie (AGC) et les anciennes structures des FARC-EP qui ont rejeté l'accord de paix.

Les quatre autres conflits se déroulent entre groupes armés: l'un entre l'ELN et les AGC, les trois restants entre les anciennes structures des FARC-EP qui ont rejeté l'accord de paix et le groupe Segunda Marquetalia, le groupe Comandos de la Frontera-EB et l'ELN, respectivement. Ce dernier conflit a été classé récemment comme tel après une analyse, menée durant ces deux dernières années, des hostilités entre les deux groupes et de leurs conséquences humanitaires.

Les dynamiques changeantes du point de vue territorial, la reconfiguration des groupes armés non étatiques, la détérioration de la situation humanitaire et la faible présence des institutions étatiques (historiquement surtout dans les zones les plus touchées par les conflits armés) mettent en évidence de nombreux défis sur le plan humanitaire et créent un cadre difficile en termes de conditions de vie et de sécurité pour la population civile.

Il est cependant important de préciser que les chiffres et l'analyse que nous livrons dans ce rapport reflètent la situation observée en 2022. Étant donné la dynamique actuelle en Colombie, ce tableau est susceptible de changer.

Classification des conflits armés

Pourquoi le CICR classifie-t-il les conflits armés ?

Le CICR classe les conflits armés dans le seul but de mener à bien sa mission humanitaire. Il doit notamment s'acquitter de ses tâches conformément aux Convention de Genève, à leurs Protocoles additionnels et aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, encourager les parties à un conflit armé à respecter le DIH et apporter protection et assistance aux victimes de tels conflits.

Sur quels critères se fonde le CICR pour classer un conflit armé non international ?

Le CICR se fonde sur le DIH, qui fixe deux critères pour qu'une situation de violence puisse être qualifiée de conflit armé non international : que les groupes armés montrent un niveau d'organisation suffisant, et que les hostilités entre les parties atteignent un niveau minimal d'intensité. Le CICR détermine si ces deux critères sont remplis sur la base d'une analyse technique et objective fondée sur des informations récoltées directement sur le terrain.

Le DIH tient-il compte de la motivation d'un groupe armé pour le qualifier de partie à un conflit armé non international ?

La motivation d'un groupe armé – qu'elle soit politique, économique, religieuse, ethnique ou autre – n'entre pas en ligne de compte pour déterminer si ce groupe est partie à un conflit non international, ni pour que le DIH s'applique. De plus, le fait que le DIH s'applique en raison de l'existence d'un conflit armé non international ne confère aucun statut spécial aux groupes armés ni à leurs membres. Dans ce sens, le DIH n'a pas vocation à permettre ni à interdire à un État de négocier avec des groupes armés.

La menace permanente des engins explosifs

La présence, l'utilisation et l'abandon d'engins explosifs continuent d'entraîner de multiples conséquences humanitaires telles que confinement, déplacement, souffrances psychologiques et angoisse. Même si elles sont moins visibles que d'autres, ces séquelles sont tout aussi graves car elles transforment profondément et entièrement la vie de la population.

Pendant l'année 2022, des communautés entières ont été plongées dans la peur, l'anxiété et l'impuissance, privées de la possibilité de se déplacer librement sur leurs terres, de pêcher, de chasser, d'accéder à leurs cultures et à d'autres moyens de subsistance, à cause de la menace constante d'engins explosifs. Elles n'ont pas pu avoir accès aux services de santé de base et à l'éducation; les enfants et les adolescents, ne disposant plus d'espaces sûrs, se sont trouvés plus vulnérables et susceptibles de se faire entraîner dans les conflits armés.

Le nombre de victimes directes illustre bien la gravité de ce problème. L'année dernière, nous avons ainsi enregistré 515 victimes de mines antipersonnel, de restes explosifs de guerre, de grenades et d'engins explosifs à déclenchement contrôlé. Parmi ces personnes, 56 sont décédées; les autres ont survécu, mais souffrent de séquelles physiques et psychologiques qui subsisteront toute leur vie.

Si ces cas se sont produits dans 18 départements du pays, six ont été particulièrement touchés, puisque les départements de Cauca, Antioquia, Arauca, Nariño, Norte de Santander et Meta comptent à eux seuls 70 % des victimes. L'analyse de ce phénomène d'un point de vue territorial révèle plusieurs éléments qui méritent d'être relevés, notamment le fait que la problématique s'est étendue à de nouvelles zones.

En effet, 57 % des 86 municipalités qui ont connu des accidents l'an dernier n'avaient signalé aucune victime en

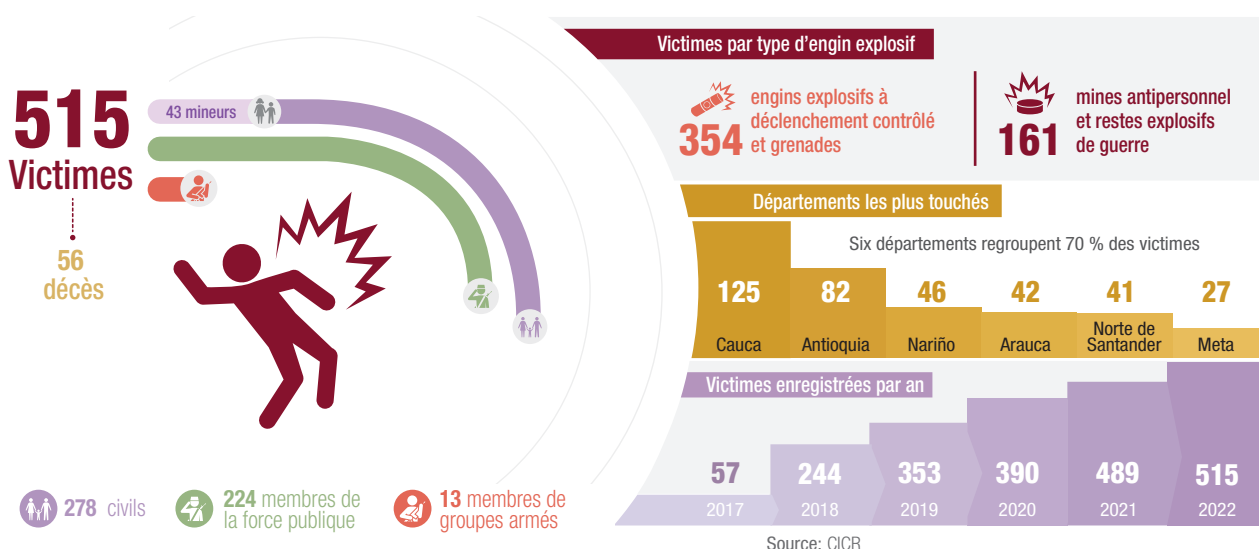
2021. En outre, 26 municipalités qui n'avaient déploré aucune victime pendant les quatre dernières années ont été touchées par des engins explosifs en 2022. Ces chiffres indiquent que l'évolution de la problématique est étroitement liée à la dynamique des conflits armés et de la violence, qui change en permanence et peut fortement varier d'une zone à l'autre.

L'impact des différents types d'engins explosifs est également un élément pertinent: l'année dernière, le nombre de victimes de mines antipersonnel et de restes explosifs de guerre a baissé de 13 % par rapport à 2021. Dans le même temps, on a cependant constaté une augmentation des effets de grenades et d'engins explosifs à déclenchement contrôlé, puisque ce type d'engins a été responsable de 69 % des victimes signalées en 2022.

Le troisième élément, et l'un des plus préoccupants, est l'effet de cette problématique sur la population civile. Parmi les victimes enregistrées l'année dernière, 54 % étaient des civils, dont 43 mineurs.

Tout cela, ajouté à d'autres effets du conflit, a rendu la situation des communautés encore plus complexe. On peut citer à titre d'exemple les 30 municipalités ayant déploré des accidents dus à des engins explosifs, et dont la population a dû faire face en outre à des déplacements massifs et des confinements. La situation est la même dans des zones n'ayant pas signalé de victimes directes, mais où la présence d'engins explosifs a des effets dévastateurs.

Tous ces éléments attestent de l'ampleur du problème et de la souffrance qui en résulte pour la population. Il est essentiel de sensibiliser les acteurs armés, les institutions étatiques et le public en général à la réalité vécue par les communautés, une réalité qui n'a rien de normal et qui ne devrait pas le devenir.



Une incertitude qui ne prend jamais fin

Vivre sans savoir si un proche est vivant ou mort, sans savoir où il se trouve ni ce qui lui est arrivé: c'est la cruelle réalité qui a frappé des centaines de familles colombiennes en 2022. Les disparitions liées aux conflits armés et à la violence provoquent une douleur qui met beaucoup de temps à s'estomper.

Nos chiffres, qui ne reflètent qu'une partie du phénomène, démontrent que cette pratique continue d'exister dans le pays. En 2022, nous avons ainsi documenté 209 cas de disparitions en lien avec les conflits armés et la violence dans 15 départements. Arauca, Chocó, Cauca, Nariño et Norte de Santander ont été les plus touchés, puisqu'ils regroupaient 79 % des cas documentés. Depuis la signature de l'accord de paix en 2016, nous avons recensé 1 122 nouvelles disparitions.

Le contrôle social et la pression de la part des porteurs d'armes restreignent non seulement les activités quotidiennes des communautés, mais aussi leur accès aux institutions chargées de répondre à leurs besoins et de rechercher les personnes disparues. Dans certains cas, par peur de subir des représailles, les familles préfèrent attendre des mois ou des années avant de signaler la disparition d'un proche.

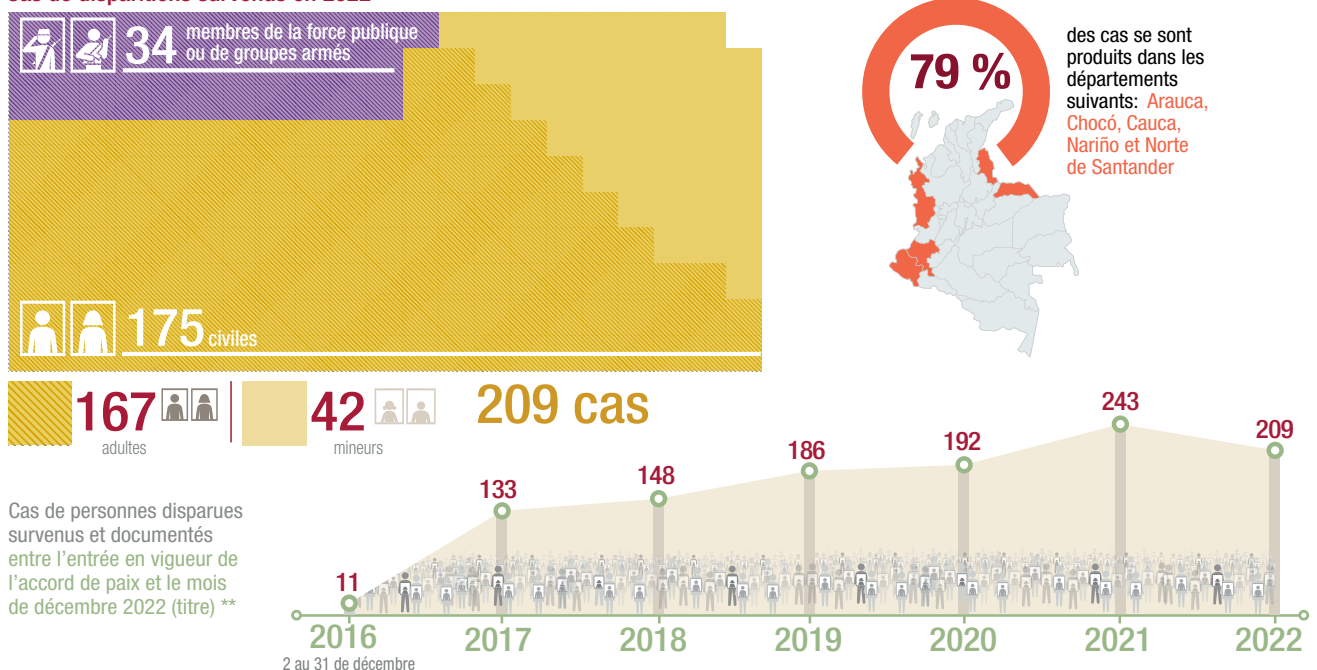
Tant les décisions des acteurs armés en matière de gestion des dépouilles mortelles que le maintien des contacts entre les membres de familles peuvent permettre d'éviter des disparitions en Colombie. Dans certaines zones du pays, l'une des manières d'exercer un contrôle social sur les communautés est de leur interdire d'aller chercher les dépouilles de leurs proches ou de signaler leur décès. Dans d'autres cas en revanche, les groupes armés informent différentes organisations humanitaires pour qu'elles aillent récupérer les dépouilles.

Face à la difficulté pour des milliers de familles de récupérer les dépouilles de leurs êtres chers décédés en lien avec les conflits armés, nous insistons sur le fait que l'État doit redoubler d'efforts pour permettre aux familles de récupérer les corps de leurs proches de manière digne, même dans les lieux plus isolés. À cette fin, une volonté inconditionnelle et une mise à disposition des ressources nécessaires, en particulier pour le fonctionnement adéquat de l'Unité de recherche des personnes portées disparues (UBPD), sont indispensables. De même, tous les porteurs d'armes doivent respecter leur obligation de prévenir les disparitions, qui découle des règles de la guerre et s'applique à toutes les parties à un conflit.

L'État doit en particulier prendre les mesures nécessaires pour élucider le sort des personnes disparues. Il doit renforcer le fonctionnement du Mécanisme de recherche urgente, qui pourrait contribuer à éviter de nouvelles disparitions. Il faut pour cela que ce mécanisme soit connu des fonctionnaires concernés, et qu'un système soit mis en place pour assurer le suivi des mesures prises par les institutions une fois le mécanisme activé.

En outre, il est fondamental de faciliter l'accès des proches de personnes disparues à des services de santé mentale adéquats au sein du système public. Ces personnes ne sont pas seulement des chiffres: elles représentent des rêves brisés, des familles détruites, des heures de recherche et d'attente, une réponse qui parfois n'arrive jamais et surtout, l'incertitude et la douleur de ne pas savoir ce qui leur est arrivé ni où elles se trouvent.

Cas de disparitions survenus en 2022*



*Ces chiffres correspondent aux cas recensés par le CICR dans le cadre de son travail dans les zones où il est présent, et ne reflètent donc pas l'ampleur exacte du phénomène.

** Ces chiffres peuvent varier d'une publication à l'autre, car certaines disparitions ne sont pas signalées durant l'année où elles se sont produites. Par exemple, nous avons documenté 348 cas de disparitions en 2022, dont 209 se sont produits la même année. Les autres ont eu lieu entre décembre 2016 et décembre 2021.

La santé au cœur des conflits

Les attaques perpétrées l'année dernière contre les personnels de santé dans les zones les plus touchées par les conflits armés ont été particulièrement graves et se sont ajoutées aux multiples épreuves que subit déjà la population civile.

Notre présence dans ces régions et le dialogue étroit que nous y entretenons avec les personnels de santé nous ont permis de recenser des actes de violence contre les services de santé qui n'avaient pas été signalés aux institutions officielles, en particulier dans les départements suivants: Arauca, Nariño, Cauca, Norte de Santander, Putumayo, Chocó et Antioquia.

En 2022, au moins sept homicides de patients et de personnels de santé ont été enregistrés, contre un total de six entre 2018 et 2021. Nous avons en outre été informés d'autres types de violence, tels que violences sexuelles, blocage d'ambulances par des acteurs armés, évacuation forcée de patients se trouvant dans des ambulances, menaces et extorsions.

Les conflits armés ont également entraîné un effet indirect sur la fourniture des services de santé: l'explosion d'engins explosifs à proximité des installations sanitaires ou le confinement de communautés, par exemple, ont rendu impossible leur accès à des soins.

De plus, on nous a signalé des cas où des personnels de santé avaient été emmenés contre leur volonté pour porter assistance à des blessés ou des malades, courant ainsi le risque de se retrouver au milieu des combats ou d'être poursuivis en justice pour avoir fourni des soins à des personnes ayant participé aux hostilités. Il convient de rappeler ici que selon le DIH, les personnels de santé ne

peuvent pas être attaqués dans le cadre des hostilités et ne peuvent pas être jugés pour avoir porté assistance à une partie au conflit, conformément à la déontologie médicale.

Les victimes de la violence contre les services de santé dans les zones reculées sont des aides-soignants, des infirmiers, des médecins, des ambulanciers et des membres d'équipes de santé publique qui, avec courage et résilience, continuent de faire leur possible pour fournir des soins de santé aux communautés. Pour accéder à celles-ci, certains doivent parfois voyager une journée entière à dos de mule. Nous nous demandons souvent d'où leur vient la force de continuer. Dans le Putumayo, nous avons reçu la réponse suivante: « Chaque vie est précieuse. »

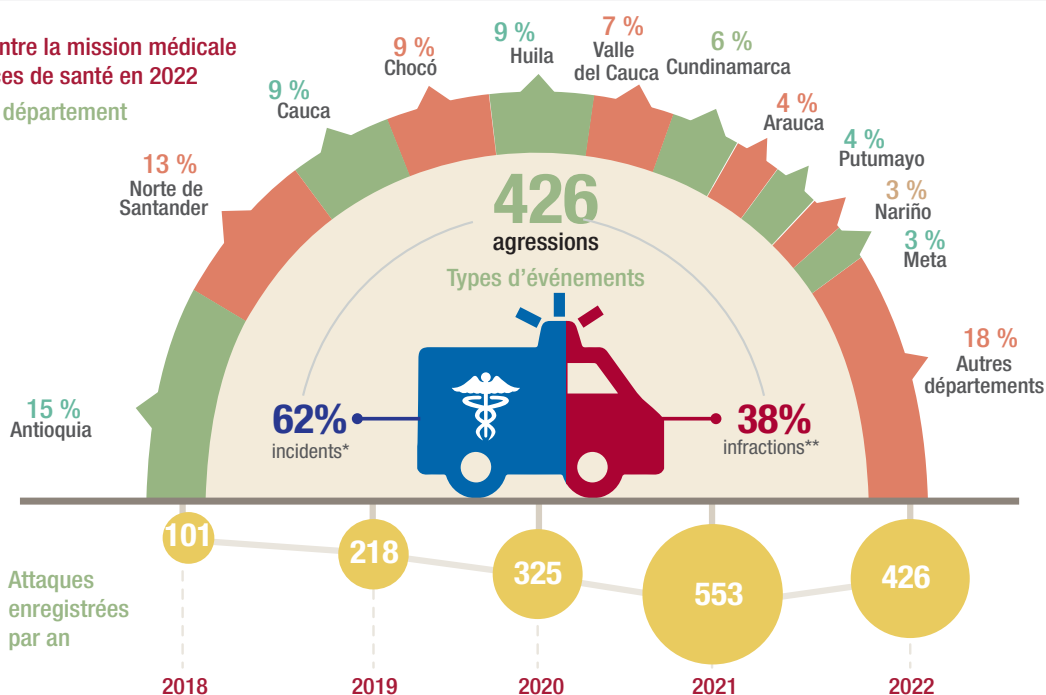
Malgré le courage de ces personnels de santé, il faut garder à l'esprit que les conséquences de la violence sur leur santé mentale sont importantes et doivent faire l'objet d'une approche différenciée.

Si les événements les plus complexes ont lieu dans le cadre des conflits armés, des attaques contre les services de santé se produisent également dans d'autres contextes. Ainsi l'année dernière, la table ronde nationale sur les services médicaux a enregistré 426 agressions contre des personnels de santé, des installations et des véhicules sanitaires, dont 62 % n'étaient pas en lien avec les conflits armés.

Au-delà de chaque situation particulière, il est important de comprendre que les personnes qui fournissent des soins de santé doivent être respectées et protégées en toutes circonstances, car c'est grâce à elles que de nombreuses vies peuvent être sauvées.

Attaques contre la mission médicale et les services de santé en 2022

Chiffres par département



*Agressions contre les services de santé qui se produisent en dehors du cadre des conflits armés et qui tombent sous le coup de la législation nationale et du droit international des droits de l'homme
**Attaques contre les services de santé qui se produisent dans le contexte des conflits armés et sont susceptibles de tomber sous le coup du DIH

Augmentation de la surpopulation dans les centres de détention préventive

L'année dernière, des violations des droits fondamentaux des personnes privées de liberté ont à nouveau été constatées en raison de la situation difficile que continue de traverser le système pénitentiaire colombien.

La surpopulation dans les établissements relevant de la responsabilité des autorités pénitentiaires a considérablement baissé depuis le début de la pandémie de Covid-19, puisqu'elle est passée de 51 % à 21 %. Ce phénomène s'est cependant déplacé vers les centres de détention préventive, qui connaissent des taux de surpopulation critiques.

Par ailleurs, dans les établissements pénitentiaires, l'accès à des conditions dignes et aux services de base comme les soins de santé, l'eau, l'alimentation, l'hygiène et un espace suffisant est difficile à assurer.

À cela s'ajoute la dégradation des infrastructures, souvent insuffisantes et mal entretenues. Le manque de personnel et de projets d'éducation et de réadaptation rend en outre plus difficile le processus de réinsertion sociale.

Parmi les détenus, les personnes âgées, handicapées ou atteintes dans leur santé mentale sont plus vulnérables car elles ne bénéficient pas d'une approche différenciée. Pour les femmes à la tête d'un foyer, la prison conduit à la désintégration de leurs liens affectifs et entraîne des effets extrêmement négatifs pour leurs enfants mineurs: perturbation de leur parcours éducatif, exclusion sociale.

Libérations: le reflet de notre rôle d'intermédiaires neutres

En 2022, 63 personnes se trouvant aux mains de différents acteurs armés nous ont été confiées – c'est le chiffre le plus élevé de ces dernières années. Indépendamment de la fréquence de ces opérations strictement humanitaires, il est toujours extrêmement gratifiant pour nous de voir une personne retrouver enfin ses proches.

Atténuer les souffrances des personnes aux mains d'acteurs armés est l'une de nos priorités. À cette fin, nous devons dialoguer de manière bilatérale et confidentielle avec toutes les parties aux conflits armés et bénéficier en permanence des garanties de sécurité et de respect de notre travail humanitaire. C'est ainsi que nous créons l'environnement nécessaire pour que les personnes aux mains d'acteurs armés, quel qu'en soit le motif, puissent retrouver leur liberté.

Les acteurs armés doivent impérativement respecter le DIH, qui protège en particulier la population civile et les personnes qui ne participent plus aux hostilités, y compris celles qui se trouvent aux mains d'une partie au conflit.

Chaque fois que nous avons l'occasion de faciliter une libération ou d'y participer, nous remercions les porteurs d'armes de leur confiance en notre neutralité, notre impartialité et notre indépendance et nous saluons leur geste humanitaire.

En 2023, nous continuerons à faire notre possible, en tant qu'intermédiaires neutres, pour faciliter ce type d'opérations humanitaires chaque fois qu'elles seront nécessaires.



Antioquia. Dialogue avec le group d'autodéfense gaïtanistes de Colombie (AGC)



Nariño. 16 personnes ont été remises au CICR, qui étaient retenues par la Segunda Marquetalia.



Arauca. Libération de deux personnes retenues par l'Armée de Libération Nationale (ELN).



Valle del Cauca. Opération humanitaire avec le Front Jaime Martínez.



Appels à l'action

Quant aux conflits armés

- ✓ Il est essentiel que les acteurs armés permettent aux organisations humanitaires impartialles d'accéder aux différentes régions pour alléger les souffrances de la population civile et atténuer les conséquences humanitaires des conflits armés et de la violence. Ils doivent notamment respecter les règles et les méthodes de travail de ces organisations, fondées sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.
- ✓ Dans le cadre d'éventuels dialogues ou négociations entre l'État colombien et les groupes armés, il est important que les parties s'engagent à mieux respecter le DIH afin de réduire les effets des conflits armés, et qu'elles déterminent leurs éventuelles obligations après les conflits. À cet égard, pour conserver sa capacité à protéger les personnes touchées par les conflits armés, le DIH ne doit pas faire l'objet d'interprétations politiques ni être lié à des décisions politiques.
- ✓ Le respect du DIH par les parties revêt une importance primordiale pour les personnes touchées par les conflits armés. Lorsque la protection conférée par ses règles est garantie, la souffrance humaine diminue. C'est pour cela que nous insistons auprès des parties aux conflits pour qu'elles protègent la vie et la dignité des personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités et pour qu'elles les traitent avec humanité en toutes circonstances.
- ✓ Nous appelons les acteurs armés à réduire les conséquences humanitaires directes et indirectes de la présence, l'usage et l'abandon d'engins explosifs pour la population civile.
- ✓ Il est essentiel que les enfants et les adolescents ne soient associés d'aucune manière à des acteurs armés; les groupes armés étatiques et non étatiques doivent respecter la protection qui leur est conférée par le DIH et les autres règles humanitaires. De même, il est indispensable que l'État colombien favorise la mise en place d'espaces de protection et crée des opportunités dans les régions rurales et urbaines, dans le but de prévenir le recrutement de mineurs et leur participation aux hostilités.
- ✓ Nous insistons sur l'importance pour l'État de renforcer ses capacités institutionnelles afin d'apporter une réponse globale aux personnes touchées par les conflits armés.

Quant aux disparitions

- ✓ Nous exhortons les acteurs armés à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les disparitions, notamment à gérer les dépouilles de manière adéquate et permettre les contacts entre proches. Nous leur demandons également de communiquer aux institutions chargées des recherches toutes les informations pouvant aider à déterminer le sort des personnes disparues.

- ✓ Nous rappelons aux procureurs, aux juges et aux autorités en général que le Mécanisme de recherche urgente est un outil indispensable devant être activé immédiatement et de manière appropriée en cas de disparition.

- ✓ Nous demandons à l'État et à la société colombienne de continuer à soutenir l'Unité de recherche des personnes portées disparues (UBPD) en mettant à disposition les ressources financières nécessaires à son fonctionnement, en facilitant la coordination interinstitutionnelle et en lui fournissant les informations utiles à la réalisation de son important travail humanitaire.

Quant à la mission médicale et aux autres formes de services de santé

- ✓ Nous exhortons les acteurs armés à mettre fin aux attaques contre les personnels de santé et les installations et véhicules sanitaires, qui doivent être protégés en particulier dans les endroits où les services de santé sont le plus fragiles, notamment dans les zones touchées par les conflits armés et la violence.
- ✓ Nous demandons instamment à tous les citoyens de respecter et protéger la missions médicale et les autres formes de services de santé, et de reconnaître l'importance de leur rôle dans la société. Nous leur rappelons en outre qu'il est essentiel de permettre aux personnels de santé de faire leur travail en toutes circonstances et sans restrictions arbitraires.

Quant aux personnes privées de liberté dans des établissements pénitentiaires

- ✓ Nous saluons les initiatives de l'État colombien visant à réformer le système pénal et pénitentiaire et à le rendre plus humain. Nous relevons en particulier l'approbation du projet de loi 093 de 2019, qui établit le service d'utilité publique comme sanction alternative pour les détenues cheffes de famille, conformément aux recommandations que nous avons formulées.
- ✓ Malgré les efforts réalisés, l'État n'a pourtant pas réussi à répondre à l'intégralité des besoins des personnes privées de liberté ; si l'on garde à l'esprit que le recours à la détention doit rester exceptionnel et rationnel, il est indispensable de repenser la politique pénale pour qu'elle garantisse un meilleur accès à l'assistance juridique, le respect des délais de procédure, et des solutions alternatives à la détention fondées sur une approche différenciée.
- ✓ Nous saluons les efforts de l'État en vue d'améliorer la santé des personnes privées de liberté. Cependant, la santé pénitentiaire étant une affaire publique, nous recommandons que sa gestion soit confiée à une seule institution et qu'elle bénéficie d'une plus grande implication du ministère de la Santé et de la Protection sociale.

En 2022, nos activités humanitaires ont bénéficié 334.000* personnes.

*Une personne peut avoir bénéficié de plus d'un service.

Ces chiffres sont le résultat des efforts permanents de nos équipes sur le terrain, souvent en collaboration avec la Croix-Rouge colombienne, pour venir en aide aux victimes des conflits armés et de la violence.



Distribution de 125 tonnes de denrées alimentaires à 11 000 personnes dans le Chocó

Victimes de violences sexuelles



1.170 victimes

ont bénéficié d'un soutien, de conseils, de soins de santé physique et mentale, ainsi que d'une aide d'urgence et d'une assistance pour générer des revenus.



2 hôpitaux

ont reçu un soutien pour rénover des espaces de prise en charge des victimes de violences sexuelles.



D. Rodríguez/CICR

Dans le département d'Antioquia, nous travaillons avec des femmes de la communauté Embera à l'élaboration d'une brochure rédigée dans leur langue sur les droits sexuels et la violence sexiste.

Victimes des conflits



32.791 personnes

touchées par les conflits armés ont vu leur sécurité économique s'améliorer après avoir reçu des denrées alimentaires et un soutien à leurs activités productives et génératrices de revenus.



54 structures de santé

ont reçu un soutien sous la forme de médicaments et de fournitures médicales, ce qui a permis à près de 171 500 personnes, y compris des migrants, de recevoir des soins d'urgence.



41.495 personnes

bénéficient de meilleures conditions sanitaires, ainsi que d'un accès à l'eau et à une infrastructure communautaire dans des écoles et des postes de santé.



6.000 outils pédagogiques

ont été distribués dans des zones en proie aux conflits armés et à la violence.



382 personnes

blessées, malades, handicapées et autres victimes ont eu accès à des soins de santé physique et mentale et à des services de réadaptation physique.

Risques liés aux engins explosifs



86

personnes ont été équipées de chaises roulantes, de prothèses et d'autres appareils de réadaptation physique.



101

victimes ont reçu des soins de santé.



239

victimes ont bénéficié d'une aide financière pour accéder au système étatique de prise en charge.



300

plans d'urgence ont été élaborés pour aider les communautés à répondre à la présence d'engins explosifs.



21.060

personnes vivant dans des régions touchées par la présence d'engins explosifs ont appris à réduire les risques d'accidents.

Recherche de personnes disparues



183 Les proches

de personnes disparues ont obtenu des informations sur le sort de celles-ci grâce à notre soutien, et 118 d'entre elles ont été retrouvées en vie.



39 les dépouilles

de personnes portées disparues ont été récupérées et remises aux autorités pour identification. En outre, nous avons réalisé 8 autres tentatives de recherche et facilité la remise de 12 dépouilles de personnes portées disparues à leurs proches.



2.584 proches

de personnes disparues ont reçu des conseils, une prise en charge psychologique et psychosociale, de l'argent, une formation et un soutien pour obtenir un emploi ou renforcer leur entreprise.



241 fonctionnaires

d'institutions étatiques et proches de personnes disparues ont suivi une formation sur la recherche, la récupération et l'identification des dépouilles.

Migrants en Colombie



716 migrants

ont bénéficié d'un soutien en matière de transport, des aides financières et des conseils, entre autres.



D. Rodríguez/CICR

Personnes privées de liberté dans des prisons



31.828

personnes privées de liberté ont bénéficié des 40 visites que nous avons réalisées dans 11 lieux de détention.



34

personnes en situation de handicap ont été équipées de prothèses, de chaises roulantes et d'autres appareils de réadaptation physique.



12.000

personnes disposent d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement dans six prisons grâce à la donation de matériel pour l'entretien des installations sanitaires.



325

détenus ont maintenant accès à des espaces adaptés aux personnes à mobilité réduite, tels que cabinets de physiothérapie, salles de bain et buanderies.



72

membres du personnel pénitentiaire et du personnel administratif ont suivi une formation sur la gestion des détenus faisant l'objet de mesures restrictives et le respect des droits humains.



102

juges ont reçu une formation sur l'exécution des peines, organisée en collaboration avec le Conseil supérieur de la magistrature et l'école judiciaire.



320

personnels de santé ont participé à une formation virtuelle sur l'éthique médicale, la santé au travail et les droits humains.

Riposte au Covid-19



11.324 doses de vaccin

ont été administrées avec notre soutien dans des régions touchées par les conflits armés et la violence.



75

structures de santé

ont reçu un soutien pour leur système de gestion des informations relatives au Covid-19, du matériel pour sécuriser la chaîne du froid et des équipements de protection pour leurs personnels de santé.



J. Murillo/CICR



4.212

membres de la force publique et des autorités ont reçu une formation sur les règles internationales régissant l'usage de la force, notamment dans le cadre des droits humains et du DIH.



355

membres des autorités civiles, appartenant à des institutions étatiques et académiques, ont été formés au DIH.



96.326

services d'appels téléphoniques, d'accès à un wifi et de recharge de batteries ont permis à des migrants et à des victimes des conflits armés de contacter leurs proches.



63

personnes aux mains de groupes armés non étatiques ont retrouvé la liberté dans le cadre de nos opérations humanitaires.



548

cas de personnes disparues ont été présentés à des acteurs armés dans le but d'élucider leur sort.



439

personnes, parmi lesquelles des personnels de santé de l'Institut national pénitentiaire et carcéral (INPEC) et des victimes, ont reçu une formation technique en réadaptation physique et intégration sociale.

Collaboration avec la Croix-Rouge colombienne



421.314 victimes

de conflits armés et d'autres situations de violence ont été prises en charge par la Croix-Rouge colombienne avec notre soutien technique, financier et logistique.



27 départements

de Colombie ont bénéficié d'activités menées par la Croix-Rouge colombienne en coopération avec le CICR.



R. Busnaro CICR

Radios fonctionnant à l'énergie solaire pour les communautés autochtones de Dabeiba

Dans la zone rurale de Dabeiba, dans le département d'Antioquia, nous avons constaté que les communautés autochtones les plus isolées, et en même temps les plus touchées par la présence d'engins explosifs, ne pouvaient pas recevoir de messages de prévention et d'atténuation des risques. Nous avons donc fourni à sept communautés des radios fonctionnant à l'énergie solaire et des clés USB contenant des messages de prévention, afin de pouvoir les sensibiliser aux comportements sûrs à adopter.

« C'est très utile à notre communauté. Grâce à ces audios, nous pourrions nous informer des risques et des mesures de prévention. »

Elkin Balarín, enseignant autochtone.



J. Uribe/CICR

Groupe de chanteuses Esperanza y Paz, Tumaco

Pour les communautés afro-colombiennes du Pacifique, les rites funéraires sont collectifs. Les habitants accompagnent le défunt sur son nouveau chemin en dressant des autels et en chantant, car ils ne considèrent pas la mort comme la fin de l'existence mais comme un changement d'état. Cette tradition est cependant difficile à maintenir lorsqu'une personne est portée disparue ; un groupe de femmes qui recherchent leurs proches s'est donc formé pour célébrer leur souvenir à l'occasion de veillées (« chigualos ») accompagnées de chants (« alabaos »).

« S'il est mort, les alabaos lui permettront de m'entendre ; s'il est vivant il entendra ma voix, il saura que je pense à lui. »

Matilde Casanova, chanteuse.



J. Uribe/CICR

Granita : une association de production de miel à Tame, département d'Arauca

À Tame, dans le département d'Arauca, l'association communautaire Granita s'efforce de faire naître l'espoir par le biais d'un projet d'apiculture. Nous y proposons un soutien psychosocial, commercial et environnemental et un appui à la production pour 74 familles, et contribuons à ce que la qualité de leur miel soit la force qui leur permet de grandir.

« Je pense que c'est comme un héritage que nous pouvons laisser à nos enfants ; plutôt que de leur laisser de l'argent, nous leur laissons un territoire productif ; et au-delà de cela, un territoire où ils puissent vivre. »

Luz Stella Sucre, représentante de Granita.



J. Uribe/CICR

Résilience dans le Putumayo

La communauté autochtone Bekocha Guajira, dans le Putumayo, est fortement touchée par les conflits armés. Pour assurer leur sécurité alimentaire et renforcer les liens au sein de la communauté, ses habitants ont décidé de miser sur l'incubation d'œufs et l'élevage de poules. Ce sont les femmes qui ont lancé cette activité, et qui ont ensuite appris à leurs enfants à s'occuper des œufs, des poules et des poussins.

« Nous nous réunissons entre femmes, nous discutons et nous élevons les poules ; nous sommes contentes de cette aide. »

María Orozco, membre de la communauté Bekocha.

En savoir plus sur ces histoires en scannant le code QR



Notre équipe est composée de

504

travailleurs humanitaires



56 %

de femmes

44 %

d'hommes

86 %

de colombiens

14 %

de 28 autres nationalités

Notre budget en 2022 était de:



162.427

millions de pesos colombiens

Nous travaillons depuis :

54

ans en Colombie



160

ans dans le monde



Nous portons assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et préserver leur dignité, souvent en collaboration avec nos partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous nous efforçons en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

Dans les zones de conflit, les communautés savent qu'elles peuvent compter sur notre soutien : nous travaillons en étroite coopération avec elles afin de comprendre leurs besoins, et menons toute une série d'activités d'importance vitale pour y répondre. Notre expérience et notre savoir-faire nous permettent de réagir de manière rapide, efficace et impartiale.

 CICRColombia
 @CICR_co
 cicr_americas
 www.icrc.org/co
 bogota@icrc.org

Ligne CICR te escucha
☎ (57) 601 200 71 40
☎ #919 gratuitement
depuis Claro, ETB
Movistar y Tigo.